



Cayenne, le 21 février 2017

*Le Président de la Collectivité
Territoriale de Guyane
Président de l'Urag*

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
Palais de l'Elysée

75008 - PARIS

N° 332228/2017/CAB/EH/MD

☎ 0594 271188 / 📠 0594 31 95 22

Monsieur le Président de la République,

La situation dans laquelle l'Etat place nos collectivités uniques et régionales est devenue intenable.

D'abord parce que les retards accumulés de paiement des aides européennes pilotées, au niveau national, par l'Agence de service et de paiement (ASP), atteignent un niveau qui ne sera bientôt plus rattrapable.

Le blocage du FEAMP, du FEADER et du FEDER, principales sources d'investissements dans nos Régions, provoque de lourds retards dans la commande publique et privée.

L'économie est, en conséquence, au bord de l'asphyxie. Des milliers d'entreprises industrielles locales, d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, voient leurs capacités d'investissement réduites à néant du fait de ce dysfonctionnement grave et persistant des services de mise en paiement de l'Etat.

Dans le cas de la pêche, ce sont même les aides au fonctionnement qui ne sont plus versées depuis plus de trois ans ! Pourtant, le Ministre Alain Vidalies avait promis, le 28 novembre dernier, dans le cadre du Comité Etat-Régions, que ces aides seraient mises en paiement par l'ASP au plus tard le 15 février 2017.

Faute de paiement par l'ASP à la date convenue et face à la perspective d'un nouveau retard de plusieurs semaines ou mois, ce sont les filières pêche de la Guyane et de la Réunion qui sont aujourd'hui menacées de faillite et les filières pêche de la Guadeloupe, de la Martinique et de Mayotte qui sont lourdement pénalisées.

Nous savons bien que le blocage du fonctionnement de l'ASP touche aussi les Régions de métropole. Toutefois, nos régions d'Outre-mer sont encore plus durement affectées, pour au moins deux raisons :

- d'abord parce que nous mobilisons un volume d'aides européennes très supérieur aux Régions de l'Hexagone, du fait de la nécessité d'un rattrapage qui est l'un des objectifs de la politique régionale de l'Union ;
- ensuite parce que, à la différence des Régions de l'Hexagone, nous bénéficions d'aides au fonctionnement destinées à compenser nos handicaps structurels, conformément à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le blocage des paiements de l'ASP affecte ainsi, par exemple, les aides au fonctionnement disponibles pour le secteur de la pêche.

Dans la situation économique et sociale tendue que nous connaissons sur nos territoires, nous en arrivons ainsi au paradoxe, du fait de l'Etat, de voir se profiler le risque de dégagements d'office des fonds européens concernés au moment où, à Bruxelles, les budgets de la Politique Agricole Commune et de la Politique de Cohésion sont menacés pour l'après 2020.

C'est à dire que nous nous apprêtons à rendre de l'argent à Bruxelles, alors même que nous en avons un besoin criant sur nos territoires.

Or, plutôt que de débloquer la situation, l'Etat l'aggrave encore un peu plus en mettant nos budgets régionaux en risque.

La récente modification de la définition de la transformation dans la loi de finances rectificative pour 2016, risque en effet d'avoir pour conséquence, depuis le 1er janvier 2017, une perte de recette de plusieurs millions d'euros au titre de l'Octroi de Mer Régional et de l'Octroi de Mer Externe.

Concrètement, ces pertes de recettes importantes contraignent encore un peu plus nos économies, déjà sous forte tension du fait des blocages des fonds gérés par l'ASP.

Les contreparties nationales, apportées par les Régions et les Collectivités uniques, vont en effet devenir plus difficiles à mobiliser. Nous risquons donc, là encore, de renvoyer de l'argent à Bruxelles, ce qui serait à proprement parler incompréhensible compte-tenu de notre situation économique et sociale.

S'agissant plus particulièrement de la Guyane, qui doit faire face au défi démographique que vous connaissez, le gouvernement a décidé de soutenir une disposition qui prive la Collectivité Territoriale de 9 M€ pour le budget 2017, et à compter de 2019 de 27M€ non compensés rendant celui-ci impossible à adopter.

La remise en cause par le Gouvernement de la liberté de l'exécutif Guyanais de disposer des recettes de l'Octroi de mer, là encore sans la moindre consultation préalable, constitue un précédent inadmissible pour l'ensemble de nos Régions d'Outre-mer.


Monsieur le Président, nous avons patiemment expliqué à nos populations les problèmes rencontrés par l'Etat et l'ASP jusqu'ici.

Mais aujourd'hui des mouvements sociaux s'organisent et une nouvelle flambée de nos Régions est à craindre.

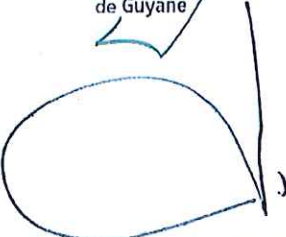
Nous avons fait l'effort de comprendre les difficultés de l'Etat pendant un long moment. Le temps est désormais venu, pour l'Etat, de comprendre les difficultés de nos populations qui sont confrontées à une inertie administrative qui est devenue insupportable, et dont ils font directement les frais.

Persuadé que vous saurez le comprendre, nous en appelons à votre haute autorité pour qu'une voie de règlement soit trouvée dans les semaines qui viennent.


Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de nos respectueuses salutations.




Collectivité
Territoriale
de Guyane



M. Rodolphe ALEXANDRE



REGION
GUADELOUPE



M. Ary CHALUS



Collectivité
Territoriale
de Martinique

Le Président du Conseil Exécutif de la
Collectivité Territoriale de Martinique



Alfred MARIE-JEANNE

M. Alfred MARIE-JEANNE